



**QUEL ACCUEIL DANS LES
ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE
DE LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS
POUR LES ENFANTS
POLYHANDICAPES ?**

**Isabelle Mainard, responsable de l'accueil
des enfants différents**



ENGAGEMENT

↳ Politique de la ville

↳ Décret d'Août 2000

↳ Volonté des professionnels: l'enfant est perçu avant tout comme un enfant, son bien être est le fil conducteur lors de son accueil



ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

- 30 enfants « différents » accueillis par an
- 17 structures familiales et collectives
- 1 accueil parents enfants au relais petite enfance
- Soit 28 places réservées
- 3 à 4 enfants gravement handicapés moteur accueillis chaque année



ANTICIPATION DE L'ACCUEIL

- Information de la situation par la famille ou par un partenaire extérieur: PMI, Mission Handicap, Services de soins, Médecins libéraux ou du secteur hospitalier, Service Social...
- Rencontre de la famille et de l'enfant à caractère obligatoire avec la responsable de l'accueil des enfants différents
- Visite médicale par le médecin référent du handicap de la direction petite enfance, si nécessaire



ANTICIPATION DE L'ACCUEIL

- Créer un lien
- Entendre la demande des parents
- Définir les besoins de chaque enfant et de sa famille
- Evaluation (faisabilité de l'accueil, accompagnement par une auxiliaire d'intégration, partenaires...)
- Orientations



POURQUOI ACCUEILLIR ?

- Travailler sur la séparation enfant /famille
- Aider l'enfant à établir des liens/relations avec les autres
- Lui permettre de se développer en fonction de ses capacités

- Permettre de développer un ailleurs pour les parents.
- Travailler sur les représentations du handicap



AVEC QUI ?

- Le désir de la famille d'une autre chose
- Un travail de lien avec la famille et les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire
- Un accompagnement par une auxiliaire d'intégration du service Mission Handicap en complémentarité de l'équipe
- L'accompagnement par la responsable de l'accueil des enfants différents
- Un travail avec l'ensemble des partenaires, Mission Handicap, le (ou les) service(s) de soins, la PMI, le service social, l'Instance de Médiation et de Recours...



COMMENT ?

- Avec un projet d'accueil écrit adapté aux besoins
- Des professionnels formés
- Un pool de matériel adapté
- Des synthèses régulières avec tous les partenaires
- Une dérogation de l'élue en charge de la petite enfance si nécessaire



NOS OUTILS DE TRAVAIL

- La charte de l'accueil de l'enfant en situation de handicap
- Le groupe de travail « handicap »
- Le protocole d'accueil des auxiliaires d'intégration dans les structures petite enfance
- La mise en place de formations en lien avec les partenaires



NOS LIMITES

- Au delà de 4 ans
- Lieu d'accueil inadapté matériellement
- Prise en charge médicale trop importante
- Répondre aux besoins de parents travaillant à temps plein
- Sentiment que l'accueil n'est pas bénéfique à l'enfant



PASSER LE RELAIS

- **Accompagner le départ vers l'ailleurs**